

La Confédération soutiendra quand même Fribourg

CAPRICORNE ASIATIQUE • *Berne versera 724 000 francs au canton pour ses efforts visant l'éradication de l'insecte nuisible à Marly.*

CLAUDE-ALAIN GAILLET

C'est «une excellente nouvelle» qu'a communiquée hier la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est en effet entré en matière pour participer financièrement à la lutte sans pitié que le canton de Fribourg mène à Marly contre le capricorne asiatique, cet insecte nuisible qui colonise et affaiblit des feuillus à bois tendre comme l'éradier, le marronnier, le saule, le bouleau, le platane ou le peuplier. Cette participation fédérale se monte à 724 000 francs, soit les 40% de 1,8 million, et vaut pour les frais engagés en 2014 et en 2015.

Ce taux de participation de 40% est prévu par la loi fédérale sur les forêts lorsque les forêts protectrices et celles situées à moins d'un kilomètre de ces dernières sont menacées. On trouve plusieurs de ces forêts protectrices le long de la Sarine et dans la vallée du Gottéron, ainsi que dans la zone forestière au sud de Marly, entre la montée de la Crausaz et Chésalles.

La Confédération a reconnu que les surfaces boisées concernées par la loi représentent 86% du périmètre délimité autour des deux foyers marlinois infestés. Ce périmètre, appelé aussi zone tampon, s'étend sur les communes de Marly, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Pierrafortscha. Il comprend ainsi encore 14% de forêts considérées comme non protectrices et donc non prises en compte pour le calcul de l'aide fédérale. Au total, les coûts engagés l'an dernier et cette année pour éradiquer le capricorne asiatique s'élèvent à plus de 2,1 millions de francs.

Si la nouvelle est bonne, c'est aussi que cette participation fédérale n'était pas gagnée d'avance. En novembre dernier, le Conseil fédéral répondait à une interpellation de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (pdc, Ueberstorf) qui demandait une participation fédérale urgente aux coûts d'éradication de l'indésirable insecte. Le gouvernement rappelait à la

parlementaire fribourgeoise que la loi actuelle ne permet pas de financer des mesures de lutte hors forêts protectrices («La Liberté» du 30 décembre).



L'aide de Berne est bienvenue pour éliminer le ravageur.

ALDO ELLENA-A

Un élargissement de l'aide pour les forêts non protectrices est toutefois

prévu dans le cadre de la révision de la loi sur les forêts, qui sera traitée par les Chambres cette année, avec une entrée en vigueur en 2016.

Cependant, dans sa réponse, le Conseil fédéral soulignait les conditions d'aide pour les forêts protectrices, invitant à utiliser «pleinement» cette marge juridique. C'est ce qu'a fait la DIAF en déposant en décembre un dossier «détaillé» auprès de l'OFEV. Avec succès.

Pour Marie Garnier, qui entretient «des relations de confiance avec l'OFEV», la décision de l'office fédéral est une «super bonne surprise». L'aide fédérale viendra ainsi atténuer la facture du canton, qui peut la payer en jouant sur les crédits supplémentaires à son budget. La semaine prochaine, le Grand Conseil est ainsi appelé à avaliser des dépenses complémentaires consenties l'an dernier pour 32 millions. Dans cette somme, 1,2 mil-

lion concerne la lutte contre le capricorne asiatique.

Le budget ordinaire de l'Etat ne comprend donc pas de réserves pour des cas imprévisibles comme l'infestation par le coléoptère nuisible. «J'aimerais bien pouvoir disposer de telles réserves», confie la cheffe de la DIAF.

Outre Christine Bulliard-Marbach, la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel (ps, Morat) a également interpellé le Conseil fédéral au sujet du capricorne asiatique. Les interventions des deux parlementaires fribourgeoises «ont permis de thématiser cette problématique et de mettre en évidence les enjeux de la lutte contre le capricorne asiatique», souligne la DIAF dans son communiqué.

Pour éradiquer le ravageur, plus de 700 arbres à Marly ont été abattus et incinérés. Depuis septembre dernier, aucun nouveau foyer n'a été détecté. Mais une surveillance étroite est nécessaire pendant quatre ans, soit jusqu'en 2018. Cette année, il en coûtera environ un million de francs. l